



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**

**Permis de recherche de gîtes géothermiques  
à basse température sur la commune de Châtenay-Malabry.**

Par demande en date du 21 avril 2020, la société Flowergy Châtenay-Malabry, dont le siège social est sis 3-7 place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay, a déposé une demande de permis de recherche de gîtes géothermiques à basse température, d'une superficie de 4,8 km<sup>2</sup> portant pour partie sur les communes de Châtenay-Malabry, Antony et Sceaux.

Le périmètre du permis est délimité par les points A, B, C, et D suivants, donnés en coordonnées X/Y métriques projection Lambert 93, système géodésique RGF93 :

Coordonnées des angles du PER	Coordonnées Lambert 93	
	X(m)	Y(m)
A (Nord)	648 268	6 853 629
B (Nord-Est)	649 509	6 852 479
C(Sud)	647 561	6 850 489
D (Sud-Ouest)	646 290	6 851 666

Conformément au décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié, toute personne intéressée peut présenter une demande concurrente dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis dans deux journaux régionaux ou locaux. Les frais de publicité du présent avis sont à la charge de la société Flowergy Châtenay-Malabry.

Les demandes concurrentes portant sur tout ou partie du même périmètre doivent être adressées au préfet des Hauts-de-Seine, sous les mêmes formes que celles prévues aux articles 7 à 7 - 3 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié.

Le dossier doit notamment contenir une demande d'autorisation de recherches et un résumé non technique. Les critères de sélection des demandes porteront sur la qualité des études préalables réalisées pour la définition du programme de recherches, sur la qualité technique des programmes de travaux présentés et sur l'effort financier minimal, tels que définis au III de l'article 7 du décret susmentionné.

Le préfet des Hauts-de-Seine notifiera sa décision à chaque demandeur ayant répondu à l'appel à concurrence, au plus tard dans les quinze jours suivant la réception du dernier rapport d'enquête publique.

Le secrétaire général  
chargé de l'administration de l'État dans le département

Vincent Berton